

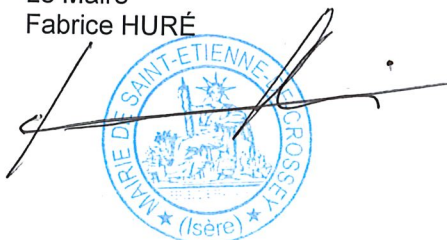
CCDUC Club du Chien de Défense et d'Utilité de Chartreuse	578,00
Club les Gentianes	842,00
Collectif Demain	500,00
CrosseyN'Do	628,00
Crossey N'Do subvention exceptionnelle	500,00
Dauphins de Crossey Basket	2 850,00
Dynamique Gym	350,00
FNACA	150,00
Jog and Stretch	300,00
Karaté Club	1 127,00
La Stéphanelle	355,00
Les Pommes Dauphines	353,00
Line Danse Story	50,00
Maison Pour Tous	10 000,00
Tour de Chartreuse	345,00
RPV Radio Pays Voironnais	410,00
Multi accueil les Zébulons	27 000,00
Animation Expression Jeunes	53 000,00
Animation Expression Jeunes EVS	4 800,00
enveloppe subvention de projet restant à affecter	9 802,00
TOTAL	117 430 ,00

Après avoir entendu et délibéré

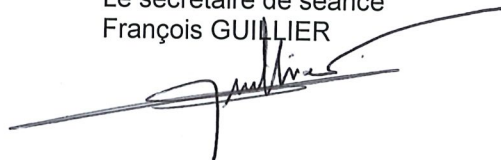
Le Conseil municipal, par 19 voix Pour et 4 abstentions (Fabrice HURÉ, Nathalie GAY, Christophe PERRET, Johanna BOULOS), décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées pour l'année 2026 pour une enveloppe de 117 430 euros inscrite à l'article 65748 du budget primitif 2026 du « budget principal ».

Pour copie certifié conforme

Le Maire
Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance
François GUILLIER



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »